



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice n°165-juin 2023

La réunion de négociation de la Commission Paritaire Interbranche s'est tenue le 31 mai 2023, elle portait sur la négociation de l'AFC.

La proposition du collège patronal :

1. **Maintien des droits acquis au titre de l'AFC pour les salariés ayant 22 ans d'ancienneté au 30 septembre 2023.** Ce point est acté dans le bloc 1 de la nouvelle CCN. Le financement de ces droits sera assuré par la mutualisation des cotisations à la charge des offices de Commissaires de Justice.
2. **Une revalorisation de la grille des salaires de la nouvelle CCN avec deux valeurs de point applicable au 1^{er} octobre 2023.**
 - Une première valeur de point dite « *de référence* » applicable aux 205 premiers coefficient 205 et revalorisée à **8,60€ (+5%)** ;
 - Une seconde valeur de point dite « *complémentaire* » applicable aux points supérieurs à 205 et fixée à **8,19€**

Extrait de la grille de classification des 6 emplois repères de Clerc proposée par le patronat :

Emploi	Coef (bloc 1)	Salaires brut CDJ (bloc 1)	Salaires brut CDJ proposé	Evolution Bloc 1 Proposée (%)
Clerc/Clerc significateur/Clerc au PV	221	1 809,99€	1 893,94€	4,64
Clerc significateur titulaire de la CQP ou ancienneté de 5 ans	231	1 891,89€	1 975,84€	4,44
Gestionnaire de dossier	240	1 965,60€	2 049,55€	4,27
Clerc assistant	250	2 047,50€	2 131,45€	4,10
Gestionnaire de dossier confirmé	270	2 211,30€	2 295,25€	3,80
Clerc Gestionnaire/Clerc habilité aux constats	288	2 358,72€	2 442,67€	3,56

La CGT a proposé que la première valeur de point de **8,60€ soit applicable aux 288 premiers coefficients** et que la seconde valeur de point **soit fixée à 8,30€ aux coefficients supérieurs à 288.**

L'intersyndicale a demandé de finaliser la négociation de l'AFC avant de valider la proposition de réévaluation des deux valeurs de points.

Extrait de la grille de classification proposée au 1^{er} juillet 2026 :

Emploi	Coef CCN	Coef proposé
Clerc/Clerc significateur/Clerc au PV	221	226
Clerc significateur titulaire de la CQP ou d'une ancienneté de 5 ans	231	236
Gestionnaire de dossier	240	245
Clerc Assistant	250	255
Gestionnaire de dossier confirmé	270	275
Clerc Gestionnaire / Clerc habilité aux constats	288	293

Pour compenser la fin de l'AFC, les 6 organisations syndicales de salarié.e.s ont proposé une revalorisation de 5 points des métiers Huissier de Justice jusqu'au coefficient 288 inclus, avec un salaire plancher ne pouvant être inférieur à 103% de la valeur du SMIC, cette valeur de 103% doit être obtenue par réajustement automatique de la valeur de point. Cette revalorisation serait applicable au 1^{er} juillet 2026.

Et une indemnité de fin de carrière de droit commun, en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise et à la charge de chaque employeur.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Huissiers* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes